



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Numéro 007, Juin 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**Academic
Resource
Index**
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

SJIF 2024 : 5.214

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

Academic Resource Index: <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

ORCID : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

Facteur d'impact ou Impact Factor (IF)

Année 2024 : **5.214**

Année 2023 : **3,023**

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **Investigating secondary schools efl learners' difficulties in speaking acquisition: a case study of Tchaourou, Benin**
HOUNNOU Azoua Mathias, ZOUNHIN TOBOULA Coffi Martinien & NABINE Gnandi..... 1-12
2. **Exploring metadiscourse devices in George Weah's inaugural speech**
Albert Omolegbé KOUKPOSSI 13-25
3. **Exploring Patriotism Teaching Mechanism in the Schools of Mali**
Adama Coulibaly..... 26-43
4. **Translation in efl classes as a teaching method: malian teachers' perceptions**
Diakalia COULIBALY & Moussa SOUGOULE..... 44-54

Études hispaniques

5. **Psicoeducación de los estudiantes con tdah en la universidad**
Ahmadou MAÏGA & Xiomara SÁNCHEZ VALDÉS 55-65

Lettres Modernes

6. **Les figures de l'animus chez violette leduc**
Siaka SORI..... 66-81
7. **Structure et fonctions des olõ ou dictons proverbiaux dans les chansons de denagan janvier honfo**
Sylvestre DJOUAMON 82-96
8. **De la découverte de la guerre à la naissance d'une sensibilité dans *Le Premier homme* d'Albert Camus**
Sylvain Koffi KOUASSI 97-107

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

9. **Les séquences chronoculturelles de la Préhistoire au Burkina Faso**
Serge Stéphane SANOU..... 108-126
10. **Migrations des Tchaman dans le district d'Abidjan : contact et dialogue des cultures**
Koutouan Marilyne DJAKO & Foniya Élise THIOMBIANO/ILBOUDO 127-137

Histoire

- 11. Le Magal à Grand-Bassam : un espace de pèlerinage et de socialisation de la communauté mouride de 2002 à 2022**
Amon Jean-Paul ASSI..... 138-155
- 12. La Bataille de Logo Sabouçiré de 1878 : Ma part de vérité**
Balla DIANKA..... 156-170
- 13. Inquisition à la fin du moyen âge : facteur de stabilisation d'une société chrétienne en crise**
BORIS Konan Kouassi Parfait & COULIBALY Pédiomatéhi Ali..... 171-185
- 14. L'Église de l'Alliance Chrétienne et Missionnaire du Gabon : une histoire marquée par une œuvre scolaire 1933-1982**
Michel ASSOUMOU NSI..... 186-204
- 15. La situation politique du Kombere de Lalle à la veille de la conquête coloniale**
Nongma Nestor ZONGO..... 205-219
- 16. Nagbanpoa : un patrimoine historique et culturel au service du développement socio-économique des villages de Nagbangou et Kaldjaoni**
Hamguiri LANKOANDÉ..... 220-236
- 17. École et mobilité au Togo pendant la période coloniale (1891-1960)**
Abaï BAFEI..... 237-252
- 18. La politique de reboisement dans le cercle d'Atakpamé sous administrations coloniales (1901-1960)**
Nanbidou DANDONUGBO..... 253-269
- 19. Le système d'alliance des Dan à l'épreuve des religions révélées en Côte d'Ivoire**
Achille César VAH & Kiyali KONE..... 270-282

Géographie

- 20. Agriculture maraîchère et l'accès au foncier au sein de l'Université Omar Bongo (UOB) au Gabon**
Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU épouse NZÉ & Pacôme TSAMOYE..... 283-299
- 21. Occupation du sol et dynamique urbaine de Daoukro (centre-est de la Côte d'Ivoire)**
Aka Yves Serge Pacôme ETTIEN, Blé Konan Aristide YAO & Dominique Ahebe KONAN..... 300-313
- 22. Femmes, actrices de la commercialisation du riz local dans la plaine de Satégui-Déressia au Sud-ouest du Tchad**
ASSOUE Obed & MANIGA EGUETEGUE Talkibing 314-326

- 23. Le système participatif de garantie :
une aubaine pour les producteurs biologiques locaux dans le Grand Ouaga**
Odette OUEDRAOGO..... 327-342
- 24. Les implications socio-économiques du commerce du poisson malien
dans la ville de Bouaké (Côte d’Ivoire)**
Yaya DOSSO, N’Guessan Séraphin BOHOUSSOU & Koffi Denis SIÉ..... 343-359
- 25. Les inondations dans l’île Mbamou au Congo Brazzaville :
facteurs et résilience des populations locales**
Rolchy Gonalth LONDESSOKO DOKONDA & Damase NGOUMA..... 360-380
- 26. Infrastructures de transport et accès aux centres de santé
dans le département de Taï en Côte d’Ivoire**
Palingwindé Vincent de Paul YAMEOGO & Kouamé Sylvestre KOUASSI..... 381-396
- 27. Implication des institutions locales dans la gouvernance
du Ranch de Gibier de Nazinga, centre sud du Burkina Faso**
Boureima SAWADOGO, Ibrahim OUEDRAOGO, & Joachim BONKOUNGOU... 397-412
- Philosophie**
- 28. Les trois figures du « souci » chez Martin Heidegger**
Pascal Dieudonné ROY-EMA & Serge Fiéni Kouamé KOUAKOU..... 413-428
- 29. Le rationalisme critique poppérien,
une contribution à l’éthique de la discussion**
Crépin Zanan Kouassi DIBI..... 429-443
- 30. De l’état de nature hobbesien à la société réelle : une ventilation de la peur**
Justin MOGUE..... 444-454
- 31. Expériences d’utilisation des médias sociaux
chez les primo-féministes étudiantes**
Amani Angèle KONAN..... 455-472
- 32. L’antipsychologisme d’Edmund Husserl,
une critique de la doctrine psychologue**
Moctarou BALDE & Boubé NAMAÏWA..... 473-482
- 33. Cybercriminalité et cybersécurité en Afrique : pourquoi articuler
l’action techno-juridique et la responsabilité collective ?**
Koffi AGNIDE & Yaou Gagnon ALI..... 483-498
- 34. Les coups d’État militaires en Afrique :
un nihilisme constitutionnel d’un pouvoir constituant**
Narcisse Rostand MIAFO YANOU..... 499-517

Anthropologie et sociologie

- 35. Analyse de l'évaluation et du pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon**
Georges Moussavou..... 518-537
- 36. Viabilité socio-économique des microprojets au sein des exploitations agricoles dans la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso) au Burkina Faso**
Christophe Yorsaon HIEN, Tionyélé FAYAMA,
Taminou COULIBAL & Salifou KABORE..... 538-554
- 37. Genre, accès aux moyens d'existence et services publics des ménages PDI dans la région du centre-Est (Burkina Faso)**
LOMPO Miyemba 555-571

Science de l'éducation

- 38. Evaluation des pratiques enseignantes dans les matières fondamentales à l'école primaire du département de l'Alibori au Bénin**
AKA Rémi Oscar, TAMBOURA Amadou,
HOUEHA Saturnin & OLONI Felix..... 572-589
- 39. La pédagogie inversée : modèle innovant d'enseignement des arts plastiques au secondaire général en Côte d'Ivoire**
Armel Kouamé KOUADIO, Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURE & Rodolphe Kouakou MENZAN..... 590-605
- 40. Perceptions et attitudes des élèves-professeurs sur la collaboration pédagogique**
Baba Dièye DIAGNE..... 606-624

Sciences économiques et de gestion

- 41. Analyse des effets socioéconomiques du programme d'alphabétisation des apprenants de la Médina (2017-2019)**
Salif BALDE, Adja Marième KANE, Mamadou FOFANA & Pape Amadou KANE 625-639

Analyse de l'évaluation et du pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon

Georges Moussavou

Chargé de Recherche en Sociologie des organisations et des institutions publiques.

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH).

Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), Gabon

Email : [gmoussavou67@gmail.com](mailto:goussavou67@gmail.com)

Résumé

Cette réflexion fait l'analyse du lien problématique entre la demande d'évaluation institutionnelle et circonstancielle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et le pilotage qui en est exécuté. Plus précisément, elle soulève la question de la pertinence de cette évaluation dans un contexte général de non-définition de la politique publique qui est menée. Notre hypothèse théorique est ainsi formulée : en plus du manque de ligne directrice dans la politique publique de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, l'absence de structure permanente d'évaluation interne et externe des établissements de formation et de recherche scientifique contribue de façon équivalente à la déficience et à l'inefficacité du pilotage du système universitaire et de recherche. Pour expliciter le rapport entre ces deux phénomènes, nous procédons à l'analyse de contenu des traits saillants des trois rapports d'audit fournis par l'évaluateur.

Mots clés : Enseignement supérieur, Evaluation, Pilotage, Politique publique, Recherche scientifique.

Analysis of the evaluation and management of higher education and scientific research in Gabon

Abstract

This reflection analyzes the problematic link between the request for institutional and circumstantial evaluation from the ministry in charge of higher education and scientific research and the management that is carried out. More precisely, it raises the question of the relevance of this evaluation in a general context of non-definition of the public policy which is carried out. Our theoretical hypothesis is formulated as follows: in addition to the lack of guidance in the state's public policy in matters of higher education and scientific research, the absence of a permanent structure for internal and external evaluation of training establishments and of scientific research contributes in an equivalent way to the deficiency and ineffectiveness of the management of the university and research system. To explain the relationship between these two phenomena, we carry out a content analysis of the salient features of the three audit reports provided by the evaluator.

Keywords: Higher education, Evaluation, Management, Public policy, Scientific research.

Introduction

Notre analyse sur l'évaluation et le pilotage de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon s'appuie sur trois rapports établis par l'évaluateur G. Vincendon¹. Ils sont intitulés : « Evaluation du secteur universitaire de formation et de recherche médicales du Gabon (1998), Evaluation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Gabon (1999), Evaluation sommaire des activités des universités du Gabon (2000-2001) ». Ces études institutionnelles sous titrées « Rapports d'audit » ont été commanditées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. En ce sens, elles s'inscrivent dans des préoccupations de compréhension des problèmes concrets de ce secteur d'activités et dans le pilotage d'une politique publique dont l'évaluation aurait ici pour ambition, comme l'affirme J. P. Obin (1993 : 272) :

de mettre à la disposition des autorités politiques et des citoyens, dans des conditions de rigueur scientifique suffisante, des informations sur les effets réels des politiques publiques, au regard de leurs objectifs, proclamés ou implicites, de leurs moyens, ainsi que des éléments de réflexion sur les raisons des écarts.

Pour A. Gustin (2001), l'évaluation institutionnelle, par l'accumulation des données et des informations qu'elle procure, peut largement contribuer à renforcer l'identité professionnelle des acteurs, le sens du changement et l'image sociale des établissements.

Dans tous les cas, la notion d'évaluation a fait l'objet de plusieurs définitions en sciences sociales et notamment en sociologie (P. Merle, 1955 ; C. Thélot, 1993 ; Ph. Pernaud, 1998). Elle a souvent été comprise soit comme une mesure, analyse de type quantitatif en référence aux objectifs finaux et intermédiaires ; soit comme une analyse qualitative d'une situation, d'une structure donnée ou, des effets de celle-ci et notamment de politique publique sur des individus ou un environnement social donné. Dans cette perspective, pour que le travail de l'évaluation soit pertinent, il importe d'identifier la politique mise en place, ses objectifs et ses finalités. De là, l'évaluation des politiques publiques s'entend comme étant l'activité qui consiste, pour une institution publique, à mesurer les effets d'une politique menée ou des actions mises en œuvre afin d'éclairer les décisions des autorités. D'après Herbert Alexander Simon cité par R. Aïm (2008 : 57), la décision doit être entendue « comme étant la fonction essentielle des dirigeants ». Par la prise de décision, les autorités investies de la puissance publique orientent et pilotent les systèmes organisationnels. De là, le pilotage, peut être entendu comme étant une approche stratégique qui consiste, à partir de certaines données théoriques ou

¹ Guy Vincendon, Professeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.

pratiques, à orienter les décisions et les actions d'une organisation, d'un système ou d'une politique. Selon M. Garant (1996 b), le pilotage consiste à guider l'organisation de manière à ce qu'elle remplisse efficacement sa mission, servant les objectifs de ceux qui la contrôlent ou qui ont du pouvoir sur elle. Appliqué aux politiques publiques, le pilotage permet alors de planifier, d'organiser et d'évaluer l'ensemble des actions et activités d'une organisation publique. Dans ce contexte, le pilotage des politiques publiques présente des enjeux multiples dont les finalités sont autant internes qu'externes, son processus prend en compte les acteurs/facteurs/environnements externes et internes de l'organisation en essayant de mesurer les risques décisionnels afin d'assurer la pérennité de celle-ci.

Dans les lignes qui suivent, nous développons d'abord l'approche théorique et institutionnelle de l'évaluation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Occident et en Afrique (1.). Puis, après la déclinaison de la méthodologie de l'étude (2.), nous présentons et analysons de façon synthétique chacun des rapports d'audit établis par l'évaluateur G. Vincendon (3.). Enfin, nous discutons de la démarche de l'évaluateur et des résultats mis à disposition (4.).

1. Approche théorique et institutionnelle de l'évaluation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

Utilisée pour la première fois en éducation aux Etats-Unis au début du XX^{ème} siècle, sous l'influence des principes du management scientifique de F. Taylor (1911) portant sur la rationalisation et l'utilisation des méthodes scientifiques dans la gestion de l'industrie, l'évaluation du système éducatif a connu depuis lors, un développement considérable sur le plan international et dans l'enseignement supérieur en particulier. Ses définitions sont nombreuses et peuvent être classées en deux catégories :

- l'évaluation mesure-quantification, qui se fonde sur des ratios, par exemple étudiants diplômés/étudiants inscrits, nombre de professeurs/nombre total d'enseignants pour établir des comparaisons dans le temps ou entre unités de même nature avec un objectif de suivi statistique et/ou d'amélioration de la gestion ;
- l'évaluation diagnostic-expertise-contrôle, procédure utilisée pour fournir des informations sur les résultats d'une action, d'un dispositif créé dans le cadre d'une politique, d'un organisme ou d'un établissement d'enseignement, afin que les décideurs puissent ajuster leurs actions en fonction des objectifs recherchés.

Pour l'administration étatique en occident, l'évaluation peut apparaître comme un outil utile pour gérer les deniers publics devenus rares et permettant de discriminer entre les « bonnes » et les « mauvaises » politiques ; elle permettrait d'accroître l'efficacité (jugement des résultats) et non simplement l'efficacité (jugement sur la mise en œuvre des moyens) de l'action de l'État.

De façon générale en occident, l'évaluation a fait l'objet d'un certain nombre de travaux dont la plupart sont liés à une demande institutionnelle, confiée à des organismes permanents dont les diagnostics visent entre autres à éviter les crises. C'est ainsi qu'en France par exemple, l'évaluation au coup par coup a été remplacée par l'évaluation institutionnelle. À la différence des autres pays développés, c'est dans le cadre d'un Comité National d'Evaluation (C.N.E) des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, institué par l'article 65 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur², et d'une Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (A.E.R.E.S), qu'a commencé à se réaliser des études évaluatives des établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs autres pays développés ont instauré également, parfois depuis longtemps, un dispositif d'évaluation de leurs universités. C'est le cas notamment des Etats-Unis, du Canada, de la Grande Bretagne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse et de la Suède, mais aussi du Brésil et d'Israël, etc. Toutefois, certains chercheurs dont B. Nemitz (1993) pensent qu'aucun de ces pays ne présente le modèle directement transposable ailleurs et que le système d'évaluation doit être adapté au mode d'organisation de l'enseignement supérieur propre à chacun d'entre eux, qui dépend lui-même d'une part, de son organisation sociale et politique, et d'autre part de son histoire.

En prenant le cas de la France, on observe que les problématiques de l'évaluation en sciences sociales se regroupent autour de trois grands axes : la légitimation liée à la demande sociale et à la justesse des prévisions, la rentabilité qui détermine les financements et les choix budgétaires, et enfin, l'exploitation des potentialités, qui vise à rendre plus visible à l'extérieur

² <https://www.legifrance.gouv.fr>

Plus précisément cet article stipule que : « Le comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel procède à l'évaluation des réalisations dans l'accomplissement des missions définies à l'article 4. En liaison avec les organismes chargés d'élaborer et d'appliquer la politique de formation et de recherche, il évalue les établissements et apprécie les résultats des contrats passés par eux. Il dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place. Il recommande les mesures propres à améliorer le fonctionnement des établissements ainsi que l'efficacité de l'enseignement et de la recherche, notamment au regard de la carte des formations supérieures et des conditions d'accès et d'orientation des étudiants. Il établit et publie périodiquement un rapport sur son activité et sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celui-ci est transmis au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

le potentiel de recherche, des chercheurs et de production scientifique des unités de recherche, et leur emplacement. Dans la perspective générale de ces problématiques, évaluer consiste à expliciter et à analyser les effets des choix politiques sous-tendus par des valeurs et pas seulement à constater des résultats objectifs. Ainsi chez les auteurs qui postulent que l'évaluation présente tout d'abord une dimension quantitative et qualitative, évaluer signifie à la fois mesurer et juger. Pour Yves Meny cité par J. C. Thoenig (1985), une évaluation est un jugement porté sur une donnée par référence à une valeur. Entendue comme telle, l'évaluation vise à définir le sens des événements et à réguler, elle s'attache à interpréter les données observables ou issues de la représentation du réel.

De leur côté, M. Deleau, J. P. Nioche, P. Penz et R. Poinssard (1984) définissent l'évaluation des politiques publiques comme une analyse *ex post* de leurs effets réels. Considérée comme un instrument de sélection, l'évaluation des politiques publiques préciserait, selon ces chercheurs, la responsabilité des décideurs gouvernementaux et administratifs vis-à-vis des politiques qu'ils définissent ou exécutent ; elle permettrait une adaptation plus continue et plus rapide des actions de l'État. Ces chercheurs confèrent à l'évaluation les attributs de la démarche expérimentale, à savoir : identification, mesure, confrontation, explication. Ils formulent donc que l'évaluation doit se fonder sur une identification précise du système à évaluer, c'est-à-dire l'objet de l'évaluation, la politique à évaluer, les objectifs de cette politique, les facteurs d'environnement pertinents. À bien des égards, l'évaluation est une composante de l'analyse des politiques publiques.

Chez C. Thélot (*op. cit.*), l'évaluation correspond à un besoin, celui de garantir la transparence du fonctionnement du système éducatif et de rendre compte de l'utilisation des moyens dont il bénéficie. Pour J. Lamoure Rontopoulou (1998 : 16) traitant de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur des pays francophones d'Afrique subsaharienne et de la France, « l'évaluation de l'enseignement supérieur est conçue pour apporter des informations sur l'état du secteur, sur le fonctionnement et les résultats des établissements, nécessaires à la prise de décision aux différents niveaux hiérarchiques ».

D'après elle, prendre pour champ d'étude ces pays revient à considérer les nombreuses similitudes héritées de l'histoire dans les domaines institutionnels, réglementaires et pédagogiques de l'enseignement supérieur, qui confèrent à l'ensemble un degré de cohérence permettant des analyses et des propositions de portée générale. Dans sa perspective, l'université est considérée du point de vue de l'organisation, de son fonctionnement et de ses résultats.

En Afrique, l'évaluation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique est pratiquée sous le prisme de « l'assurance qualité ». Et, c'est dans le cadre du « Mécanisme Africain d'Evaluation de la Qualité » (AQRM) que les missions et objectifs de l'évaluation des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ont été définis et organisés. En effet, la Commission de l'Union Africaine a élaboré et approuvé ce Mécanisme en 2007 pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur en Afrique de comparer leur propre performance sur la base d'un ensemble de critères convenus, par le biais d'un exercice d'auto-évaluation, et de soutenir la mise en place d'une culture organisationnelle de la qualité. Ce Mécanisme a donc été développé comme un outil devant faciliter une culture d'amélioration continue de la qualité au sein des établissements d'enseignement supérieur africains grâce à des exercices d'auto-évaluation et de validation externe. Il offre, selon M. De Paul Ikounga³, « une base pour la progression de l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique et la reconnaissance mutuelle des grades et des titres de l'enseignement supérieur. Cependant, la mise en place des instances d'évaluation internes au sein des pays composant l'Union Africaine ne connaît ni les mêmes processus, ni le même rythme. C'est ainsi que certains pays comme le Sénégal ou le Maroc sont plus avancés que d'autres pays comme le Gabon. D'après M. Outaki⁴ et E. Kerak⁵, les pratiques d'évaluation dans l'enseignement supérieur au Maroc constituent une exigence constitutionnelle et réglementaire. Elles répondent aussi aux exigences de l'environnement national et international. L'évaluation dans ce domaine à l'échelle nationale touche essentiellement, selon eux, les volets des filières de formation, des acquis, des universités et des structures de recherche. Avant 2014, elle se pratiquait en l'absence d'une instance particulière dédiée aux évaluations de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Depuis lors, une Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité a vu le jour et aurait pour défi, selon ces chercheurs, d'uniformiser et d'homogénéiser les pratiques d'évaluation en adoptant un standard national qui tienne compte des spécificités et du contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche au Maroc.

Au Gabon, la mise en place et l'organisation d'une instance d'évaluation n'est que très récente, elle n'a donc pas encore véritablement pris pignon sur les établissements d'enseignement et de recherche. Ce processus est en effet consacré par le décret n°0043 bis/PR/MESRSIT du 02 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité

³ Commissaire au département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie (Commission de l'Union Africaine), préfacier du Rapport d'évaluation consolidé, juillet 2001.

⁴ Enseignant-Chercheur à la faculté des sciences et techniques de l'Université Hassan 1^{er} Settat (Maroc)

⁵ Enseignant-Chercheur à la faculté des sciences et techniques de l'Université Hassan 2 Casablanca (Maroc).

Scientifique de l'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur⁶. Son article 2 stipule que ce Comité « est chargé d'évaluer les curricula, les offres de formation, la recherche scientifique et le suivi des enseignants, des formateurs et des chercheurs pour un meilleur déroulement des activités académiques et scientifiques de leur carrière. Il est également qualifié pour évaluer l'adéquation des projets de recherche avec les impératifs de développement et d'éthique.

De fait, le système universitaire et de recherche scientifique au Gabon mérite, à bien des égards, des évaluations quant à ses manifestations, à sa spécificité, à ses caractéristiques parfois contradictoires, à son histoire, à sa organisation, à ses rapports réels ou supposés « avec le pouvoir politique et aux pratiques des acteurs engagés dans sa mise en œuvre et sa gouvernance » (G. Moussavou, 2022). Nous considérons ce système dans son ensemble comme le résultat effectif de la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics et donc de l'État. Dans le cas du Gabon d'avant le coup d'État du 30 août 2023, l'évaluation de ce système peut se confondre avec celle de la politique gouvernementale et de l'administration étatique. Car, il apparaît que cet État a été un État à la fois omniprésent et absent. Il était omniprésent en traversant de part en part l'ensemble social et l'ensemble des institutions, marquant ainsi sa domination totale et son contrôle socio-institutionnel par le biais de l'exercice du pouvoir politique ; il était absent parce qu'il s'est manifesté de façon chronique par le « laisser-faire » et le « laisser-aller », par des non-actes alors que les situations exigeaient d'agir, par le laxisme et la gestion patrimoniale des services et deniers publics, induisant ainsi une déresponsabilisation collective et une gestion personnalisée et sentimentale des affaires publiques en lieu et place de l'observation des principes formels et des règles impersonnelles. Ce fût un État non seulement laxiste, mais aussi incompetent. En dépit des insuffisances matérielles et organisationnelles, des dysfonctionnements et des revendications récurrentes des étudiants, des personnels de service et des enseignants-chercheurs, cet État n'a jamais pris au sérieux la formation des citoyens dont il avait besoin pour assurer le développement réel du pays et encore moins, des décisions déterminantes pour la résolution des problèmes connus et reconnus par tous les acteurs impliqués. En effet, on peut s'étonner des suites gouvernementales qui ont été réservées jusque-là aux réflexions et résolutions visant à assainir, à gérer au mieux et à réguler le système éducatif dans son ensemble ; et particulièrement aux résolutions et recommandations des différents Conseils d'universités, Etats généraux de l'éducation et de la formation, Etats généraux du baccalauréat, Colloque Repenser l'université, Etats généraux de

⁶ Texte réglementaire disponible au sein du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et la Recherche Scientifique.



la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. Néanmoins, des évaluations en plus ont été commanditées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Celles-ci ont été réalisées non par un organisme spécialisé et permanent mais, par un expert étranger, illustration des recours systématiques aux experts étrangers sans que les résolutions proposées par ces derniers n'aient réellement fait l'objet d'application. Si le travail effectué est tout à fait remarquable, il n'empêche que les limites temporelles accordées pour la réalisation de son expertise, dépendante des documents et données que les acteurs locaux rencontrés ont bien voulu lui fournir, constituent un des facteurs de déficit de pilotage d'autant que les problèmes relevés ou soulignés par les acteurs locaux sont souvent renseignés aux autorités de tutelle. Par ailleurs, la non-prise en compte des mentalités et des pratiques quotidiennes tant des universitaires gabonais que des responsables gouvernementaux, dans l'analyse des dysfonctionnements relevés et qui sont au fondement de la léthargie du système étudié, constituent également une des faiblesses des évaluations institutionnelles commanditées. Or, des rapports annuels d'activités sont souvent rédigés par les responsables administratifs des établissements lorsque ceux-ci sont sollicités. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Coordonnateur des activités scientifiques du CENAREST nous affirmait que « ce type d'audits sont une simple redondance et un moyen de justifier certaines dépenses⁷ ».

Au-delà de toutes ces situations et perspectives théoriques déclinées plus haut par les différents auteurs ici mobilisés et des objectifs d'évaluation, nous convenons avec Perret B. (2001) que l'évaluation s'applique à des objets de natures diverses (politiques, programmes, projets...), à des niveaux géographiques différents (local, régional, national) et dans des domaines variés de l'action publique (santé, éducation, environnement, sécurité, interventions économiques, etc.). Dans l'option de ce chercheur, l'évaluation d'une politique dite publique, et partant de l'action gouvernementale, peut consister à interpréter et à analyser un ensemble d'actions, de faits et d'événements mis en œuvre par les pouvoirs publics. Dans cette même perspective, nous sommes également d'accord avec Th. R. Dye et J. C. Thoenig (*op. cit.* : 3), qui considèrent que « Ne pas agir, alors que la situation est perçue comme appelant une action, est une alternative parmi d'autres. [...] Une politique gouvernementale peut-être définie comme un ensemble d'actes et de non-actes, comme un non-programme ». Par conséquent, nous inscrivant dans la double perspective développée d'une part, par B. Perret et, d'autre part, par C. Thoenig, nous formulons l'hypothèse suivante : en plus du manque de ligne directrice

⁷ Entretien réalisé en février 2002 avec le Coordonnateur des activités scientifiques (CST) du CENAREST (Centre National de Recherche Scientifique et Technologique).

dans la politique publique de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (D. F. Idiata, 2014 ; G. Moussavou, 2018, 2020, 2022), l'absence de structure permanente d'évaluation interne et externe des établissements de formation et de recherche contribue de façon équivalente à la déficience et à l'inefficacité du pilotage du système universitaire et de recherche scientifique.

Cette hypothèse soulève les questions relatives à l'intérêt et à la portée de la demande d'évaluation institutionnelle des établissements universitaires et de recherche, sollicitée par le gouvernement via son ministère de tutelle, alors même que la politique publique menée manque fondamentalement de lisibilité et de stratégie.

Pour D. F. Idiata (2014 : 39) :

L'absence de politique de recherche scientifique est, sans aucun doute, le premier grand écueil du développement d'un véritable système national de recherche scientifique dans la plupart des pays africains ; le Gabon en est la parfaite illustration. Dans les pays développés ou dans les pays émergents, les États définissent des politiques de recherche scientifique qui déterminent non seulement le financement public dédié à la recherche, mais aussi une grande partie du contexte institutionnel et juridique de cette dernière. Cette politique nationale de recherche scientifique doit préciser, en particulier, toutes les questions sur le pilotage de la recherche et sur les grandes orientations stratégiques.

Dans le cadre de nos travaux (G. Moussavou, 2005, 2018, 2020, 2022) nous avons suffisamment démontré et expliqué non seulement l'impact de l'absence de projet social et politique de l'État dans la construction du système d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi, le manque de ligne directrice dans la politique menée et les effets négatifs liés à l'entrecroisement d'une diversité d'acteurs sociaux et institutionnels externes aux intérêts divergents, impliqués dans la gouvernance des établissements.

1. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de la rédaction de notre article, nous avons eu recours à un corpus essentiellement constitué des trois rapports d'audit établis par l'évaluateur G. Vincendon, sollicité par le gouvernement aux fins de fournir au gouvernement, des études sur l'organisation, le fonctionnement et la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique sous tutelle (Université Omar Bongo, Université des Sciences et Techniques de Masuku, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique). Il s'agit des rapports intitulés : « Evaluation du secteur universitaire de formation et de recherches médicales du Gabon (1998), Evaluation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Gabon (1999), Evaluation sommaire des activités des universités du Gabon (2000-2001) ».

Du point de vue de la méthode, nous avons procédé à l'analyse de contenu des traits saillants desdits rapports établissant des diagnostics sur les institutions étudiées et leurs caractéristiques organisationnelles, fonctionnelles et de gouvernance. Par ailleurs, il importe de souligner que la production de notre réflexion est également nourrie par l'analyse des données d'enquête recueillies au cours de notre recherche doctorale (Moussavou, 2005) et poursuivie dans le cadre de nos productions actuelles en qualité de chercheur à l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH). D'où la présence de quelques extraits d'entretiens dans l'article ici présenté.

2. Analyse des résultats

2.1. L'évaluation du secteur universitaire de formation et de recherche médicales

Cette évaluation a concerné la faculté de médecine et des sciences de la santé, établissement faisant partie intégrante au moment de l'étude, de l'Université Omar Bongo. Hormis les insuffisances notoires décrites dans nos publications antérieures (G. Moussavou, 2005, 2013, 2020, 2022) sur la problématique de la formation des étudiants (par exemple, cette faculté a fonctionné pendant plus de quatre années académiques sans aucune possibilité de former plusieurs promotions d'étudiants dans la pratique de dissection des corps. Ceci, à cause du manque de matériels en laboratoire d'anatomie-pathologie), le rapport d'évaluation relève un déficit en personnels, des lacunes dans la maintenance des appareils, et un manque criant de matériels et d'équipements nécessaires aux travaux effectués dans les différents laboratoires d'analyses et de recherche biomédicales (appareils non fonctionnels depuis longtemps, délabrement de certaines pièces et manque de locaux, etc.). Pour illustrer cette situation qualifiée d'extrêmement déplorable pour les activités pédagogiques et de recherches biomédicales, l'évaluateur prend le cas de cinq départements de la faculté (département de toxicologie ; département de parasitologie, de mycologie et de médecine tropicale ; département de microbiologie, d'immunologie et de biologie ; département d'anatomie-pathologie et d'histologie-embryologie ; département de chimie-biochimie). Selon lui, si quelques dotations d'équipements ont été fournies très occasionnellement par la tutelle publique, surtout lors de la création de tel ou tel département, ce sont les universitaires qui, par la suite, se sont toujours débattus individuellement. Chaque responsable de laboratoire s'est souvent débrouillé pour obtenir peu à peu des appareils sollicités par des démarches personnelles multiples auprès de divers organismes, administrations, personnalités publiques, sociétés industrielles et associations actives dans le domaine de la santé, ou encore auprès des structures internationales. Cependant cette situation est, selon l'évaluateur, dommageable et pernicieuse pour les raisons suivantes :

- elle mobilise d'une façon excessive des responsables qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à l'acquisition des outils, donc moins à leur utilisation ;
- elle ne permet pas toujours des acquisitions rationnelles, adaptées aux projets de recherche. En effet, d'une part, lorsqu'une occasion se présente, on la saisit et, d'autre part, certains besoins restent non satisfaits, parce que des partenaires industriels, associations, voire publics, donnent souvent des facilités en fonction de leurs propres options et de l'image qu'ils tiennent à donner d'eux-mêmes ;
- mais surtout, le responsable qui a constitué le parc d'équipement de son laboratoire, avec cette approche, tout à fait comparable à celle d'un collectionneur, s'en considère tout naturellement comme le légitime propriétaire ou du moins comme l'unique usufruitier. Cette attitude psychologique d'appropriation engendre un cloisonnement qui a pour conséquence la sous-utilisation de certains appareils et même des redondances d'appareillage paradoxale, puisqu'elles se rencontrent dans un contexte général de sous équipement.

Néanmoins, l'évaluateur précise que, « leurs mérites sont grands, car ils doivent surmonter de multiples difficultés matérielles concernant principalement les locaux, l'équipement, les crédits de fonctionnement et les personnels ».

2.2. L'évaluation du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CENAREST)

Dans le rapport d'évaluation de cette structure nationale de recherche, l'évaluateur affirme :

On peut s'étonner qu'une disposition aussi importante (deux sessions obligatoires par an du Conseil d'administration) d'un décret signé en 1977 par l'actuel Président de la République chef du gouvernement, par le Premier Ministre et 3 Ministres n'ait pas été appliquée. Faut-il en conclure que les missions du Conseil d'administration ont été en fait totalement déléguées au Commissaire général ? Le rapporteur ne peut répondre à cette question. En tout état de cause, il ne peut déplorer cette longue violation des dispositions légales prises par la plus haute autorité de l'État et recommander d'y mettre un terme.

À la suite de ce constat et de la recommandation formulée en vue de l'application effective de l'article 5 du décret sus évoqué⁸, l'évaluateur fait remarquer au passage « qu'après la réunion de 1998, aucune des réunions du Conseil d'administration qui auraient dû avoir lieu en 1999 n'a été convoquée ». Nous pensons à ce sujet que les attitudes et les pratiques des acteurs impliqués dans le pilotage et la gouvernance du système d'enseignement supérieur et de

⁸ Décret n°322/PR/MRSEPN du 9 avril 1977 portant organisation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique.

recherche scientifique, face aux principes formels et réglementaires, sont l'un des facteurs fondamentaux de production des insuffisances et des dysfonctionnements qui caractérisent ce système depuis sa création (G. Moussavou, 2005). S'agissant de ces situations relevées dans la gouvernance du CENAREST, l'évaluateur formule un certain nombre de recommandations qui appellent non seulement au respect et à l'application des dispositions institutionnelles et réglementaires déjà prévues, mais aussi à une réflexion ultime sur le statut et les missions du CENAREST : application de l'article 5 du décret prévoyant la tenue bi-annuelle du Conseil d'administration et du décret portant organisation et fonctionnement du directoire du CENAREST ; mise en place des instances scientifiques susceptibles de se prononcer sur la faisabilité des projets de recherche, de proposer des amendements ou des infléchissements aux programmes de recherche, et d'assurer la consultation multidisciplinaire ; réflexion sur la pertinence de l'attribution de la mission de planification, d'élaboration et de coordination des programmes nationaux de recherche au CENAREST en l'état actuel de la recherche scientifique au Gabon, etc. Car, non seulement les manquements observés seraient au fondement de la léthargie de la recherche scientifique, mais aussi, les attitudes et les pratiques des acteurs contribuent à la confusion fonctionnelle du système.

Depuis lors, aucune innovation ou application de la recommandation de l'évaluateur n'a suivi (G. Moussavaou, 2022). S'agissant de la mission de planification et d'élaboration des programmes nationaux de recherche attribuée au CENAREST, celle-ci pose un véritable problème pour cet organisme qui, selon l'évaluateur, aurait du mal à être (et surtout à devenir) lui-même un organisme de recherche performant, tout en jouant un rôle de pilote des différents laboratoires de recherche. Pour cela, l'évaluateur pense qu'il serait plutôt souhaitable de séparer, d'une part, les fonctions d'exécution et de mise en œuvre de la recherche et, d'autre part, sa programmation, même si l'avis des acteurs de la recherche doit être pris en compte dans cette programmation.

Cependant, nous pensons pour notre part et à juste titre qu'au-delà du problème de définition d'une politique réelle en matière de recherche scientifique et d'enseignement supérieur, il y a celui d'ordre technique lié à l'absence ou à la difficulté actuelle (du fait de l'insuffisance avérée des ressources humaines en quantité et en qualité) de constituer une instance multidisciplinaire consultative, susceptible d'une part, de proposer des amendements ou des infléchissements à la programmation de la recherche si celle-ci est pertinente ou non, et, d'autre part, de se prononcer sur la faisabilité des projets de recherche efficaces. Certes, l'œuvre humaine est faite de tâtonnements et de découvertes.

À propos de la mission d'agent de coordination et de promotion de la recherche attribuée au CENAREST, celle-ci consistait, selon l'évaluateur, à coordonner les activités de recherche des diverses structures du pays : Université Omar Bongo avec ses diverses composantes en sciences biomédicales (faculté de médecine et des sciences de la santé), en droit et sciences économiques (faculté de droit et des sciences économiques) et en sciences humaines (faculté des lettres et sciences humaines) ; Université des Sciences et Techniques de Masuku avec la faculté des sciences et l'école polytechnique ; Centre international de recherche médicale de Franceville (C.I.R.M.F) ; divers instituts et écoles spécialisés publics dépendant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, mais aussi ceux qui sont hors de sa tutelle ; structures localisées au Gabon de statut privé mais contribuant à la recherche (comme par exemple dans le domaine biomédical, le laboratoire de recherche de l'hôpital Schweitzer de Lambaréné, etc.). Constatant l'incapacité du CENAREST à assumer cette mission de coordination, l'évaluateur affirme :

Cette mission n'a pas du tout été remplie et que les chercheurs du CENAREST n'ont même pas conscience qu'ils en sont chargés. Même si tel chercheur ou telle équipe du CENAREST a des échanges avec un chercheur ou une équipe appartenant à une autre structure gabonaise, ce type de relation relève des traditionnelles collaborations inhérentes à la recherche scientifique et non d'une quelconque mission de coordination.

En définitive, tout reste à faire en matière de politique et d'organisation de la recherche au Gabon, d'autant que le fonctionnement du CENAREST et l'action gouvernementale ou étatique comportent d'énormes faiblesses tant dans le pilotage des structures, qu'en matière de conception des programmes de recherche, de faisabilité, de contrôle d'exécution, de formation et de production des compétences multidisciplinaires. De même qu'il existe d'énormes limites en matière de régulation des rapports institutionnels, liées aux attitudes et au déficit d'éthique des acteurs face aux principes formels.

2.3. L'évaluation sommaire des activités universitaires

Le rapport sommaire des activités des universités du Gabon établi au cours de l'année académique 2000-2001, donne une appréciation générale de l'impact de l'action gouvernementale auprès de ces institutions de formation supérieure, après quelques années marquées par des grèves récurrentes déclenchées notamment par les étudiants et les enseignants. Il retrace aussi quelques solutions matérielles et institutionnelles apportées par le gouvernement aux revendications récurrentes formulées par les usagers étudiants. Dans un premier temps, l'évaluateur ou auteur du rapport donne à titre indicatif le nombre d'étudiants répartis dans chaque établissement de l'Université Omar Bongo et celui des enseignants

permanents et vacataires à la faculté de droit et des sciences économiques, à la faculté de médecine et des sciences de la santé et à l'institut national des sciences de gestion. Pour ce qui est de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku, le rapport commence par présenter les dotations budgétaires allouées au compte des années 1998, 1999 et 2000, tout en précisant que si les crédits de fonctionnement, de maintenance et de recherche, sont gérés directement à l'université. Les crédits d'investissement, en revanche, sont gérés par le trésor public qui exécute un plan d'utilisation présenté par le Recteur.

Pour l'Université Omar Bongo, les chiffres sur les enseignants ne sont pas exhaustifs et ceux des étudiants ne sont pas mis en perspective ou en rapport par exemple avec le nombre final des diplômés, les types de filières de formation ou autre. Il s'agit donc d'une quantification brute, donnant une simple idée de la masse étudiante et enseignante.

Au plan académique et pédagogique, le rapport souligne que les examens de fin d'année 2000-2001 ont été remis en cause par la grève du « Collectif des enseignants et chercheurs », notamment dans les facultés et à l'école polytechnique. Face aux grèves récurrentes, l'Université des Sciences et Techniques de Masuku a pu assurer la formation initiale des étudiants grâce aux moyens financiers de l'État et au don du chef de l'État, qui ont permis d'acquérir de nouveaux matériels de laboratoires et des salles de classes, de renouveler le consommable et d'entretenir l'investissement lourd disponible, de financer des projets ou sorties pédagogiques, etc. Cependant, il relève que l'évolution réelle de l'école polytechnique et de la faculté des sciences reste conditionnée par l'ouverture des cycles supérieurs et par la prise en compte de l'évolution du corps enseignant, tout comme de l'évolution des budgets de fonctionnement.

Quant à la recherche scientifique au sein des universités, activité en situation de léthargie, le rapport met trois éléments importants à l'actif du gouvernement :

- la revalorisation de la prime d'incitation à la recherche qui est passée de cent mille (100.000 frs CFA) à cent cinquante mille (150.000 frs CFA) pour ceux recrutés après 1991 ;
- la revalorisation de l'indemnité octroyée aux enseignants-chercheurs et chercheurs bénéficiaires d'une année sabbatique dont le montant est passé de un million cinq cent mille (1.500.000 frs CFA) à trois millions (3.000.000 frs CFA) ;
- le changement du cadre juridique prévu par le 4^{ème} Conseil de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku, pour régir le fonctionnement de la recherche (orientation de la

recherche par l'université, promotion des enseignants-chercheurs, gestion des crédits alloués à la recherche, fonctionnement des unités de recherche et des laboratoires).

Dans la même perspective, le rapport de l'évaluateur informe sur la réhabilitation d'un certain nombre de bâtiments et autres structures de l'Université Omar Bongo et, sur le don du chef de l'État offert aux enseignants et aux étudiants : cinq cent vingt-sept (527) ordinateurs au total pour les enseignants, financement de l'ensemble des laboratoires et centres de recherche à concurrence d'un milliard sept cent millions (1.700.000.000 frs CFA), soixante-dix (70) ordinateurs pour l'équipement informatique des étudiants, fourniture de médicaments et d'une ambulance au Centre médical de l'université Omar Bongo.

Au plan administratif, le rapport rend compte de la tenue des élections des chefs d'établissements de l'Université Omar Bongo conformément au décret 1282/PR/MES du 24 septembre 1993 fixant leur mode de désignation, et de l'organisation du Conseil de cette université pour le compte de l'année 2000-2001, conformément au décret n°1185/PR/MES du 7 décembre 1972 fixant les statuts de l'Université Nationale du Gabon et des établissements qui lui étaient rattachés.

3. Discussion

Peut-on évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au Gabon et apprécier, par ce biais, l'impact de l'action gouvernementale sans identification précise de la politique publique mise en œuvre ?

L'évaluation institutionnelle et circonstancielle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au Gabon reste marquée par deux limites fondamentales qui ne peuvent favoriser son efficacité et son efficience : l'absence de ligne directrice propre à une politique publique et l'absence d'une structure ou Comité permanent d'évaluation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Or, c'est dans ce contexte que l'évaluateur a mené son étude, affirmant en conséquence à travers l'extrait de son texte ci-dessous, les limites de son expertise :

En fait, je n'ai analysé et commenté que les sujets sur lesquels on m'a fourni des données, ou sur lesquels j'en ai obtenues au cours d'un séjour sur place d'une semaine. Ce séjour a certes été précédé par une étude préalable de dossiers, mais cette dernière est restée très partielle. En effet, pour des raisons matérielles et de chronologie, je n'ai disposé avant ma venue que des documents cités dans les paragraphes 1 et 2 de l'annexe 4, ainsi que de ceux concernant le CIRMF et l'IPHAMETRA que j'avais recueillis lors de ma première mission en novembre-décembre 1998. Aucun document relatif à l'IRAF, à l'IRT et à l'IRET ou à l'IRSH ne m'a été remis avant ma venue au Gabon pour cet audit. Il en a été de même pour le CENAREST en général, si

l'on excepte le compte rendu du 2^{ème} Conseil d'administration. En ce qui concerne les documents récoltés sur place, il est exact, comme je l'ai d'ailleurs indiqué dans l'introduction (voir 1.2), que j'ai pu en collecter un bon nombre (voir annexe 4). Cependant, cette récolte n'a pas été complètement satisfaisante, moins du fait d'une certaine inertie (quelques documents promis ne m'ont pas été envoyés), que parce que certains documents essentiels pour l'évaluation (rapports d'activité, listes de publications, organigrammes précis mis à jour, documents sur les retombées socio-économiques et sur la valorisation des recherches conduites, etc...), semblent ne pas exister.

On comprend donc ici que l'évaluation opérée ne s'est fondée que sur des informations volontairement rendues disponibles, et moins sur les acteurs (internes et externes) et leurs pratiques, les organes de régulation et la réalité des structures.

Cependant, en tant que créateur et principal promoteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'État a le devoir, par le biais des politiques clairement définies, de conception finale et de mise en œuvre d'un tel secteur d'activités.

En terme général, la politique peut être entendue comme étant l'art ou la pratique de gouvernement des sociétés humaines. C'est en ce sens que J. C. Thoenig (*op. cit.* 3) nous apprend que la politique publique est :

Un ensemble de mesures, un contenu. Elle contient des éléments de décision ou d'allocation dont la nature est plus ou moins autoritaire, c'est-à-dire, imposée par les acteurs gouvernementaux à leur environnement. Elle est une règle, une prescription ou une incitation pour guider des comportements, que cette règle soit énoncée de façon verbale ou écrite.

Dans cette perspective, la politique publique tient à un programme intentionnel mené en vue de mettre en œuvre des valeurs finales et des pratiques. Par son caractère normatif, son contenu, son impact, elle affecte un certain nombre d'individus, de groupes ou d'organisations dont l'intérêt, la situation ou le comportement, vont être changés dans un sens ou dans un autre. Elle forme donc, selon J. C. Thoenig, une structure de comportements et de normes et se présente comme une abstraction qu'il s'agit d'identifier à partir d'éléments empiriques plus ou moins épars, de mesures et de décisions spécifiques, pour en reconstituer, par agrégation successive, de proche en proche, par généralisation, l'identité et la nature.

Conclusion

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Gabon, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, présente des caractéristiques et des situations complexes dont la compréhension nécessite une véritable immersion empirique sur une longue durée. Car, les textes organiques et tous autres documents fournis par les acteurs internes ou externes ne peuvent suffire à renseigner sur les pratiques, les attitudes, les mentalités et les comportements

des acteurs impliqués. Or, ces phénomènes sociaux sont au fondement de la complexité, des dysfonctionnements et des insuffisances observés.

Notre réflexion a consisté à analyser et comprendre le contexte et les processus de l'évaluation institutionnelle commanditée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, auprès d'un expert étranger dépendant dans son processus de travail, des informations que les acteurs locaux ont bien voulu mettre à sa disposition ; des informations qu'ils détiennent et partagent pourtant à l'occasion des ateliers et *foras* nationaux déjà organisés, sans que ceux-ci n'aient conduit à des transformations attendues dans ce secteur. Pour autant, le recours systématique du gouvernement aux experts extérieurs pour expliquer aux locaux ou autochtones leurs problèmes endogènes, est une pratique courante au Gabon et dans la plupart des pays africains en quête perpétuelle de développement. Partant donc des rapports d'évaluation établis à cet effet en 1998, 1999 et 2000-2001 par le professeur G. Vincendon de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, évaluateur sollicité, nous avons formulé l'hypothèse suivante :

En plus du manque de ligne directrice dans la politique publique de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, l'absence de structure permanente d'évaluation interne et externe des établissements de formation et de recherche contribue de façon équivalente à la déficience et à l'inefficacité du pilotage du système universitaire et de recherche scientifique. Cette hypothèse soulève les questions relatives à l'intérêt et à la portée de la demande d'évaluation institutionnelle des établissements universitaires et de recherche, sollicitée par le gouvernement via son ministère de tutelle, alors même que la politique publique de l'État manque fondamentalement de lisibilité et de stratégie dans ce domaine. Et, au regard des moyens financiers dont dispose le Gabon depuis plusieurs décennies et notamment depuis le boom pétrolier des années 1970, les problèmes identifiés par l'évaluateur ne pouvaient constituer un véritable défi pour ce pays.

En effet, le rapport d'évaluation du secteur universitaire de formation et de recherche médicales (1998) relève des déficits tant en ressources humaines, en matériels qu'en équipement de laboratoires. Toutes choses qui ne peuvent favoriser un fonctionnement optimal et performant du système de formation, mais que l'État n'a pu résorber depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que les universitaires et notamment chaque responsable de laboratoire s'est souvent débrouillé pour obtenir individuellement quelques matériels pour essayer de fonctionner au mieux.

Quant au rapport d'évaluation du CENAREST (1999), il relève, d'une part, l'inobservance extraordinaire des principes formels par les principaux responsables institutionnels et gouvernementaux dans le fonctionnement de cette structure nationale de recherche et, d'autre part, l'incapacité de celle-ci à assumer et assurer la mission de planification et d'élaboration des programmes nationaux de recherche.

S'agissant enfin du rapport d'évaluation des activités universitaires (2000-2001), il donne une appréciation générale sommaire et peu reluisante de l'impact de l'action gouvernementale (elle-même sommaire) auprès des institutions de formation marquées par des grèves récurrentes déclenchées notamment par les étudiants et les enseignants.

Autrement dit, si la politique publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique est, de fait, un ensemble d'éléments épars et incohérents, un ensemble de non-actes alors que les situations appellent à agir de façon anticipée, avec réflexion approfondie et planification de moyens, l'absence de structure permanente d'évaluation des établissements et des activités menées est tout autant productrice de déficience et d'inefficacité dans le pilotage de ce secteur d'activité. Cette déficience et cette inefficacité sont tout à fait avérées, au regard de la qualité des structures et infrastructures, des conditions matérielles de formation étudiante et de la recherche scientifique nationale.

Dans tous les cas, à l'issue de la présentation et de l'analyse des rapports d'évaluation soumis par G. Vincendon, il nous apparaît à l'évidence que le pilotage à vue et au coup par coup de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon, lié entre autres aux réponses improvisées face aux manifestations de mécontentements des étudiants et des enseignants et aux déficits des dotations budgétaires, ne connaîtra son épilogue que lorsque la réelle volonté politique de l'État s'affichera avec moins de démagogie, d'improvisation, et plus de détermination managériale.

Références Bibliographiques

AÏM Roger, 2008, *L'essentiel de la théorie des organisations*, 2^{ème} édition, Paris, Gualino.

Comité National d'Évaluation des Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, *Université, la recherche des équilibres, Rapport au Président de la République, 1989-1993*, Paris, La Documentation française, 1993.

DELEAU Michel, Nioche Jean Pierre, Penz Philippe et Poinssard Robert, 1984, *Évaluer les politiques publiques : méthodes, déontologie, organisation*, Commissariat Général du Plan, Paris, Economica.

FRIEDBERG Erhard & Musselin Christine, 1993, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Economica.

GARANT Michèle, 1996, *Systèmes scolaires et pilotage de l'innovation*, Bruxelles De Boeck.

GUILLOT Philippe., 1998, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, A. Colin.

GUSTIN André, 2001, *Management des établissements scolaires. De l'évaluation institutionnelle à la gestion stratégique*, Collection : Management, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

IDIATA Daniel Franck, 2014, *Quelle recherche scientifique en Afrique ? Le cas du Gabon*, Paris, L'Harmattan

LAMOURE Rontopoulou Jeanne, 1998, *L'évaluation de l'enseignement supérieur, principes de planification de l'éducation*, Paris, Unesco, Institut international de planification de l'éducation.

MERLE Pierre, 1955, *Sociologie de l'évaluation, Que sais-je ?* Paris, Puf.

MOUSSAVOU Georges, 2005, *L'État et le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au Gabon. Contribution à une sociologie des institutions publiques*, thèse de doctorat N.R., Amiens, Université de Picardie Jules Verne.

MOUSSAVOU Georges, 2018, « La politique de recherche publique et la production scientifique au Gabon : une équation organisationnelle confuse », Marcelle Ibinga et Mexcent ZUE Elibiyo, *Production scientifique au Gabon : tentative de réponse aux questionnements sociaux*, Paris, Publibook, p.199-222.

MOUSSAVOU Georges, 2020, *Organisation et système universitaire au Gabon. Sociologie des processus et systèmes institutionnels*, Paris, L'Harmattan.

MOUSSAVOU Georges, 2022, *Pouvoir d'État, système d'enseignement supérieur et de recherche au Gabon. Sociologie historique de l'action publique*, Paris, L'Harmattan.

NEMITZ Bernard, 1993, « L'évaluation des universités », Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie (CURAPP), *L'évaluation dans l'administration*, Paris, Puf., p.64-70.

OBIN Jean Pierre, 1993, *La crise de l'organisation scolaire*, Paris, Hachette.

PERRET Bernard, 2001, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte.

PERRNAUD Philippe, 1998, *L'évaluation des élèves*, collection « Pédagogie du développement », Paris/Bruxelles, De Boeck Université,

THELOT Claude, 1993, *L'évaluation du système éducatif*, Paris, Nathan.

THOENIG Jean Claude, 1985, « L'analyse des politiques publiques », Madeleine Grawitz & Leca Jean, *Traité de science politique*, Paris, Puf, vol. 4, p.1-60.